



Saison 2009-2010
PV du BUREAU DIRECTEUR
Mercredi 10 février 2010
à AIRE sur la LYS

Présents : Mlle M. HANNEDOUCHE, A. CARINCOTTE

Mrs : D. BOS ; B. DANNELE ; J. DENEUX ; J.L. CARINCOTTE ; S. LABELLE ; JP PIHET.

Excusés : Mrs : JP BLANPAIN ; Y. DELEBECQUE, J.C.VASSEUR.

ACTIVITÉS de la PRÉSIDENTE

24/01/10 Promotion Régionale Masculin HOUDAIN/WAMBRECHIES
31/01/10 Rencontres Pas de Calais/Nord-Benjamin(e)s à AIRE sur la LYS
04/02/10 Réunion de la commission Récompenses à ANGRES

La Présidente ouvre la séance en excusant M. Yves DELEBECQUE (vacances) ainsi que M. Jean-Paul BLANPAIN et Jean-Claude VASSEUR empêchés pour des raisons météorologiques.

Elle informe le Bureau que le Comité du Pas de Calais a atteint le cap des 11000 licenciés au 26 janvier 2010.

A. Elle revient sur la commission Récompenses du 2 février et donne lecture des propositions de récompenses retenues lors de cette réunion.

B. Elle donne ensuite lecture du courrier de Marie Noëlle SERVAGE, Secrétaire Générale de FFBB accusant réception des informations relatives à la Coupe Auchan et déclarant sa meilleure compréhension du fonctionnement de cette organisation.

C. Elle fournit les explications quant aux décisions de sanction de l'ESSM Le Portel, celui-ci n'évoluant pas dans sa salle, est sanctionné au motif que des autocollants figurent dans son aire d'évolution ; le club du PORTEL n'a pas la possibilité d'enlever ces stickers et se trouve donc régulièrement sanctionné.

SECRETARIAT

A. INFOS GENERALES

Courriers reçus de la FÉDÉRATION

- Courrier reçu le 17 janvier de la Chambre d'Appel confirmant les résultats acquis sur le terrain pour certaines rencontres du BCM Grand-Fort des 10, 24 et 34 octobre 2009.
- Courrier reçu le 17 janvier de la Chambre d'Appel interjetant l'appel de l'ESSM LE PORTEL contre la LNB.
- Courrier du 27 janvier de Marie Noëlle SERVAGE, Secrétaire Générale relatif aux informations quant à la Coupe Auchan.
- Courrier du 2 février transmettant le challenge Licenciés de Février 2010

Courriers reçus des Comtés et Ligues

- Courriel du 23 janvier 2010 de la Ligue 59/62 transmettant ses PV du Bureau et Comité Directeur du 12/01/10
- Plaquette du Comité des Bouches du Rhône relatif à son camp d'Été organisé du 4 au 17 juillet. Informations disponibles sur le site www.comite13basket.fr rubrique CAMP D'ETE.
- Courrier du 4 février du CTS Nord Pas de Calais relatif à la mise à jour du fichier des techniciens chargés des formations.

Courriers reçus des districts

- Courriel du 8 février du District Boulonnais transmettant le PV de sa réunion du 25 janvier 2010 (**Annexe n°2**).

Courriers reçus des clubs

- *Courriel* du 23 janvier de Jérôme MARECHAL relatif au dossier constitué par la commission de Discipline.
- *Courriel* du 7 février du BC MERICOURT contestant la décision de faire rejouer la rencontre RC LENS c/ BC MERICOURT en Coupe d'Artois.
- *Courriel* du 8 février de l'ABC DOURGES se portant candidat à l'organisation des Interdistricts Poussins le 9 mai 2010.
- *Courriel* du 9 février de L'ASV DOUVRES BASKET relatif à sa 3^{ème} édition de sa "FAITES DU BASKET" les 29 et 30 mai prochain (dossier d'inscription disponible au siège).
- *Courriel* du 9 février de l'Amicale CUVIER se portant candidat à l'organisation de Finales Jeunes le 22 mai 2010

Courriers divers

- Courrier du 25 janvier du Stade Couvert Régional présentant sa nouvelle configuration.
- Courrier du 27 janvier du CDOS invitant à une réunion le 9 février afin d'organiser des mini Jeux Olympiques le 25 juin et une grande Fête du Sport le 26 juin à Calais.
- *Courriel* du 1 février de l'AFEB concernant le colloque qu'elle organise lors du Tournoi des AS à Villeurbanne.
- *Courriel* du 5 février du Conseil Général transmettant le dossier d'Appel à Projets de la Fondation de France sur le thème « Allez les Filles » (voir [Annexe 1](#))
- *Courriel* du 9 février du Conseil Général informant du changement de Directeur du Pôle de l'Education, de la Culture du Sport et de la Jeunesse, M. Jean-Yves DOUCHEZ remplace Michel VAYSSIE
- *Courriel* du 9 février de la DDJS nous adressant :
 - la lettre de lancement de la campagne CNDS 2010 pour les comités départementaux.
 - la lettre de lancement de la campagne CNDS 2010 pour les autres structures et notamment les clubs.
 - le planning des réunions d'information sur les territoires.
- Remerciements de la famille CASSORET suite aux marques de sympathie qui lui ont été adressées pour le décès de Monique.

B. Changement d'adresse

A noter le changement d'adresse de la Président du BC St Polois : claudinedelory@orange.fr

C. Le Secrétaire Général présente le tableau récapitulatif des photocopies au 8 février 2010. La commission de discipline s'interroge sur le nombre de copies qui lui sont attribuées et demande que les consommations soient justifiées.

D. Il présente le nouvel emploi du temps de la Conseillère Technique Fédérale. L'horaire est réparti comme suit : 540 heures mensuelles d'activités de terrain, 1035 heures mensuelles d'activités administratives réparties sur 45 semaines. Un avenant précisant la répartition du temps de travail sera établi.

J.P PIHET regrette que les interventions sur le terrain soient faibles. Ce sentiment est partagé par le Bureau qui enregistre que les demandes d'intervention au sein des clubs restent faibles. Actuellement seul le district Boulonnais a fait parvenir une demande d'intervention auprès de ses clubs. La CTF a commencé à intervenir dans certains clubs. Rappel 4 fois 20 heures d'intervention technique au sein des districts sont programmées.

Il sera demandé à la CTF de faire des propositions d'interventions sur des sites à potentialité de développement, du type initiation découverte auprès des publics scolaires, et de relancer les propositions d'intervention dans les clubs nécessitant des conseils techniques au niveau des catégories minibasket.

COMMISSIONS

➤ COMMISSION MEDICALE (B. DANDEL)

- Bernard DANDEL informe le Bureau qu'il a trouvé une nouvelle kiné pour encadrer les sélections régionales et qui serait susceptible d'intégrer la commission régionale.
- Il demande que les lieux des soirées médicales soient communiqués au Secrétaire Général afin que puissent être réalisées les invitations aux clubs et à toutes les personnes concernées : médecins, entraîneurs, arbitres. Rappel : la première réunion est prévue dans le District Boulonnais le 15 mars 2010.
- JL CARINCOTTE demande si la commission a bien reçu le dossier de Mickaël DEVISSE, adressé début janvier. La commission doit vérifier si elle est en possession du dossier, B. DANDEL rappelle que celle-ci se réunit une fois par mois et que les dossiers en cours seront examinés lors de la réunion prévue courant février.

➤ **CDAMC (J.L. CARINCOTTE)**

1- Concernant la FORMATION des OTM, J.L. CARINCOTTE signale qu'il a invité Melle Elodie HITI à cette réunion pour la présenter aux membres de la commission, en prévision du prochain départ de Jean Claude DESSEILLES, pour raison professionnelle. Elle a ainsi commencé à travailler avec Jean Claude afin d'assurer la relève.

Elle sera proposée au prochain Comité Directeur pour entrer dans l'équipe des formateurs.

La formation OTM s'est déroulée seulement dans deux districts : le Boulonnais et le Calais-Audomarois avec un total de 19 candidats.

L'examen théorique a eu lieu le dimanche 31 janvier 2010 aux Attaques.

L'examen pratique aura lieu le dimanche 28 mars à Neufchâtel lors des Inters Districts Benjamins.

Une fois de plus, a été évoqué le problème de la non reconnaissance de ces officiels.

Sur le sujet, J. DENEUX fait observer que les OTM sont des personnes qui connaissent parfaitement le règlement et qui donc seraient en capacité de prendre un sifflet et de diriger une rencontre. Il ne tient donc qu'à eux de faire le pas nécessaire pour obtenir une reconnaissance.

2- Concernant la FORMATION ARBITRE, J.L. CARINCOTTE précise que le contrôle du premier niveau a été effectué et que 35 candidats sur 53 ont été reçus.

La formation du second niveau est commencée dans le Béthunois et le Calais-Audomarois

Pour l'Artois et le Boulonnais, elle débutera début Février.

Le contrôle du second niveau se déroulera le week-end du 01 et 02 mai 2010, à Ohlain, de 09h45 à 16h30.

La mise en place du contenu de ce contrôle, a été vue au cours de la réunion du 29 janvier.

Convié à Gravelines pour assister à l'évaluation des arbitres du Nord, J.L. CARINCOTTE a en retour invité Mr Aïssa RACHEM, Président de la CDAMC du Nord, à participer aux travaux d'évaluation de ce week-end.

3- Les observations, pour la validation des jeunes arbitres de la saison passée, sont en bonne voie.

Les observations pour les arbitres évoluant au niveau Pré-Région et souhaitant monter de division sont pratiquement terminées. Pour les autres arbitres, ils seront vus au moins une fois sur la saison.

4- Il fait part du courrier qu'il a reçu de la sportive, au sujet d'un match en Promotion Départementale Masculin opposant Ostrohove et Pont de Briques en date du 16 janvier 2010 à 20h30 : le match a été arrêté à la mi-temps pour non règlement des officiels de la part du club visiteur.

Après discussions et présentations des pièces du dossier, la CDAMC propose que, dans le cas de la reprogrammation de ce match, l'officiel ayant prononcé l'arrêt de la rencontre sera reconvoqué et sera indemnisé par le club de Pont de Briques. Le second arbitre sera indemnisé par la CDAMC.

Un courrier sera envoyé à l'officiel concerné.

J.L. CARINCOTTE rappelle que le règlement de l'indemnisation des officiels sur une rencontre doit être fait avant le début de celle-ci.

5- Il rend compte de son intervention sur la journée de l'arbitrage mise en place par l'UNSS à HOUDAIN. Le matin était consacré à la théorie et l'après-midi à la pratique (intervention de Mickaël BRASSART). Une quinzaine de candidats étaient présents et certains vont intégrer la formation arbitre club.

6- Martine HANNEDOUCHE demande si la commission s'est préoccupée d'envisager une passerelle entre les arbitres UFOLEP et ceux de la FFBB.

J.L. CARINCOTTE confirme que le problème a été évoqué et que la commission s'est prononcée défavorablement sur le sujet.

B. DANNEEL regrette cette décision au motif qu'on se prive de compétences. De son côté, J. DENEUX insiste sur le fait que les arbitres opérant en UFOLEP ont une formation initiale d'arbitre et que si il existe des passerelles entre l'UNSS et la FFBB, il ne comprend pas pourquoi il n'en serait pas de même avec l'UFOLEP. Il estime qu'il serait bon de faire cette intégration et propose que celle-ci soit envisagée en tenant compte des capacités observées. L'évaluation pourrait se réaliser sur une rencontre Senior, un arbitre de bon niveau sifflant avec un arbitre à intégrer. A partir de cette observation, trois possibilités : 1. l'intégration directe, 2. la remise à niveau avec une formation complémentaire, 3. l'intégration dans le corps des arbitres club.

La commission va reprendre l'examen de ce problème sur la base de ces éléments.

7- Par ailleurs, J. DENEUX évoque un dossier mettant en cause l'attitude d'un arbitre au cours d'une rencontre. Il rappelle à cette occasion que les arbitres sont les représentants des règlements et que donc leur attitude doit être irréprochable.

J.P. PIHET déplore des comportements alarmants chez certains arbitres, plusieurs courriers différents font effectivement état de comportements et de décisions qui suscitent de plus en plus d'incompréhension entre dirigeants, joueurs et officiels.

J. DENEUX rappelle qu'au niveau fédéral des décisions allant de l'avertissement jusqu'à la rétrogradation de niveau peuvent sanctionner les officiels.

8- B. DANNELE demande s'il est encore possible d'ouvrir une école d'arbitre et quel est l'âge minimal pour intégrer une école. Il précise qu'il envisage d'ouvrir une école d'arbitrage dédiée aux filles.
Pour l'ouverture d'école J.L CARINCOTTE confirme que cela est possible à tout moment de l'année, quant à l'âge celui-ci est de 13 ans (voir page 226 de l'Annuaire Régional).

➤ TRESORERIE (A. CARINCOTTE-Y. DELEBECQUE)

Annie CARINCOTTE signale qu'elle a réglé le 3^{ème} quart des licences auprès de la Ligue.
Elle remarque qu'il n'y a pas d'anomalies significatives au niveau des engagements, hormis le problème des photocopies où la prévision semble avoir été insuffisante au regard du contrat de location.
Elle rappelle que les Délégués de Districts doivent fournir leurs justificatifs de dépenses avant le 31 mars 2010, aucun report de crédit d'une saison sur l'autre ne pouvant être réalisé.
Martine HANNEDOUCHE informe le Bureau que la somme de 2900 € a été remboursée au CNASEA. Cette somme correspond au versement indu de salaires de Frédéric DAMIENS sur l'année 2009.
Elle signale, par ailleurs, le remboursement de sommes trop versées au Pôle Emploi (680 €).
Elle a également relancé l'URSSAF pour des excédents de cotisations versées.
Enfin, elle informe que le Comité a perçu la subvention du Conseil Général pour un montant de 18 500 €.

➤ PROJET DEVELOPPEMENT (J. DENEUX)

Jacques DENEUX se félicite que les tableaux de développement aient pu être réédités, permettant ainsi aux clubs de repérer leur position dans le challenge (Annexe n°3).

A ce jour, le Comité enregistre 11060 licenciés.

Les seniors garçons sont en progression, alors que les seniors filles enregistrent un déficit de 11 licences.

Les licences Dirigeants sont en très nette progression avec une augmentation notoire des dirigeants féminins.

Les catégories Cadets, Minimes et Benjamins sont le point faible de notre développement ; à titre d'exemple notre comité régresse de régulièrement depuis 5 ans en Minimes (-150 licences).

Le Minibasket a quant à lui retrouvé le chemin de la progression avec des percées notoires en Poussins et Minipoussins.

L'analyse par district montre que :

- l'Artois a retrouvé ses effectifs de la saison 08/09,
- le Béthunois aura un peu de mal à retrouver ses effectifs de la saison dernière, deux clubs y sont en grande difficultés (ESSARS et HAILLICOURT) AIRE sur la LYS de son côté perd régulièrement des licenciés depuis plusieurs saisons.
- Le Boulonnais a quasi récupéré son nombre de licenciés de la saison passée.
- Le Calaisis-Audomarois assure à lui seul la progression des effectifs du département grâce en particulier à ses nouveaux clubs.

Actuellement 23 clubs ont réalisé leur challenge et 17 clubs sont assez proches de leur objectif (voir annexe 3).

Enfin, il indique que le département est classé 9^{ème} au challenge fédéral.

➤ COMMISSION SPORTIVE SENIORS (JP BLANPAIN)

Empêché pour des problèmes de condition de circulation, M. J.P BLANPAIN a transmis le compte rendu suivant :
Les coupes départementales débutent ce week-end au stade des 1/8 de finales, les 1/4 étant prévus les 27 et 28 février.

Pour la coupe féminine Jan CABRE, 8 équipes de promotion, 4 d'excellence et 4 de pré- région sont encore en course à ce niveau de la compétition (petite parenthèse l'équipe de VIOLAINES division excellence déjà qualifiée aux dépens de TINCQUES lors d'un match avancé).

Contrairement aux filles, pour la coupe masculine « Gérard HANNEDOUCHE » l'option d'un tirage au sort selon des critères géographiques a été jusqu'à présent privilégiée et le sera encore pour le tour prochain. Ce choix a été retenu dans l'espoir que des rencontres puissent être programmées le cas échéant en semaine et permettent ainsi la mise à jour des différents championnats. Restent à jouer pour les 1/8 de finales, 6 rencontres regroupant 4 équipes de promotion, 1 d'excellence et 7 de pré-région, deux équipes de Pré région ETAPLES et AVION étant déjà quant à elles qualifiées pour le tour suivant.

Concernant les championnats, les responsables de championnats profitent de cette période pour essayer de mettre à jour les calendriers quelque peu perturbés en raison des intempéries.

Sur le plan sportif, la période est assez calme avec un minimum de forfaits.

On notera cependant :

- celui d'AUBIGNY à ISBERGUES dans le cadre de la promotion masculine le 23 décembre dernier
- celui de ABC DOORGES à ARRAS OUEST le 31 janvier championnat Excellence masculine
- du forfait général de l'USO BRUAY également en Excellence masculine (poule B)
- du 2^e forfait de l'AS VENDIN en pré régionale masculine ce samedi 6 février pour non déplacement une fois de plus au PORTEL (pour rencontre cette fois-ci contre LE DRAPEAU)

Parmi les nouveaux dossiers, la commission sportive aura à traiter lors de sa prochaine réunion prévue en mars :

- le match OSTROHOVE – PT DE BRIQUES (championnat promotion masculine), match arrêté par les arbitres à la mi-temps : un des clubs en présence ne s'étant pas acquitté des frais d'arbitrage.
- le match ISBERGUES – RUITZ (championnat pré-régional masculine), arrivée tardive du 5^e joueur de l'équipe visiteuse.

Dans ces deux cas, la décision sera prise après concertation avec la CDAMC.

Les responsables de championnats ont fait remonter ces derniers jours un certain relâchement des clubs. Ils déplorent tout particulièrement :

- que des feuilles de match n'arrivent pas dans les délais (voire s'égarer purement et simplement)
- qu'ils sont de nouveau confrontés à des modifications d'horaires ou des remises de rencontres leur parvenant tardivement.

J.P BLANPAIN rappelle une fois de plus que:

- **Les Feuilles de match** doivent être envoyées pour les championnats seniors au siège départemental à ANGRES au tarif URGENT dans les 48 heures suivant la rencontre (Article 18 des règlements)

- **Les équipes** qu'elles soient perdantes ou gagnantes doivent être en mesure de pouvoir fournir au comité départemental et notamment à la commission sportive toute copie de feuille de match.

- **Les Dérogations –changements d'horaires – remises** ne peuvent être effectués après le mercredi soir et que toute demande de remise de match doit être motivée et accompagnée d'une date de remise.

Les responsables de championnats se verront dans l'obligation d'être plus stricte et de sanctionner tout nouvel abus.

➤ COMMISSION SPORTIVE JEUNES (D. BOS)

1- Didier BOS informe que la 1^{ère} phase en benjamin et Cadette de niveau Excellence et Promotion s'est terminée le week-end du 30 janvier, cela avec une semaine de retard à cause des intempéries.

La 2^{ème} phase a été mise en place, celle-ci concerne les championnats benjamins de niveau Excellence et Honneur qui débutera le 27 février.

La période de gratuité pour les dérogations est valable jusqu'au 17 février inclus.

Elles sont à envoyées aux responsables du championnat

Benjamins Excellence et Honneur :

Philippe JORE 50 rue de l'Aigle 62480 LE PORTEL

Tel : 03 21 92 26 52 Port : 06 60 67 48 02

Mail : jore.philippe@wanadoo.fr

Il rappelle que l'arbitrage pour les divisions ci-dessous se fera de la façon suivante :

Excellence : Arbitre désigné par le répartiteur de District

Honneur : Arbitre de Club

Promotion : Arbitre de Club

2- Pour la 2^{ème} phase des Cadettes de niveau Honneur et Promotion il propose un projet ayant pour objectif d'augmenter le nombre de rencontres. En effet, si l'ancienne formule était maintenue, des équipes ne joueraient que cinq rencontres en 2^{ème} phase, ce qui n'est pas concevable (voir [Annexe n°4](#)).

Le Bureau donne son accord pour la mise en place de ces propositions.

Les documents relatifs aux championnats Cadettes Excellence, Honneur et Promotions seront adressés aux clubs dans les meilleurs délais.

La période de gratuité pour les dérogations est valable jusqu'au 17 février inclus.

Elles sont à envoyer aux responsables du championnat.

Cadettes Excellence-Honneur et Promotion :

Gerard LEGER 1 rue Principal 62770 SAINT-GEORGES

Tel : 03 21 41 93 05

Mail : og.leger@laposte.net

3- 1/2 Finales et Finales Départementales

La commission fait appel à candidature aux clubs qui désirent recevoir les 1/2 finales et finales départementales qui se dérouleront le 16 et 22 mai 2010

Les clubs devront envoyer leur demande par mail à Didier BOS en indiquant la date à laquelle il souhaite recevoir ainsi que la catégorie.

A ce jour, seuls 3 clubs ont répondu favorablement.

Il s'agit des clubs de BC DOUVRAIN, CS AVION et CUVIER CALAIS.

4- Il est donné lecture du courrier du RC ARRAS relatif au forfait du CS AVION. Celui-ci a adressé un courriel pour déclarer son forfait une heure avant la rencontre. Le responsable du championnat en a été informé mais pas les arbitres. D. BOS pose le problème du règlement des frais d'arbitrage.

La responsabilité du forfait revenant au club du CS AVION, le Bureau attribue la charge des frais d'arbitrage au club du CS AVION ; le RC ARRAS se chargera d'adresser au CS AVION la demande de remboursement des frais d'arbitrage engagés (match de Minimes Masculin Promotion Départementale n° 76 du 16 janvier 2010)

5- D. BOS propose que les championnats Jeunes prennent la même dénomination que les championnats seniors à savoir : Pré Région, Excellence et Promotion.

Jacques DENEUX fait valoir que ce changement de dénomination a été très apprécié des clubs.

Il est fait observer qu'effectivement les clubs ont très spontanément adoptés ce changement

Le Bureau donne son accord pour aligner la dénomination des championnats Jeunes sur ceux de la Sénior.

6- Martine HANNEDOUCHE donne lecture du courrier de l'APB GUINES qui conteste la décision confirmant le forfait de son équipe benjamine du 12 décembre (rencontre n°1155). Après explication de la commission sportive, le Bureau demande que le responsable du championnat confirme ou infirme avoir donné la consigne au club de l'APB GUINES de ne pas se déplacer.

➤ TECHNIQUE (J.P. PIHET)

J.P PIHET se déclare déçu des résultats de nos sélections benjamins et benjamines lors des rencontres Nord c/ Pas de Calais à AIRE sur la LYS.

La sélection des Filles n'a pas confirmé son beau parcours du Tournoi de Noël en s'inclinant de 9 points face à ses homologues du Nord. Il espère que le match retour prévu le 15 mars en métropole lilloise permettra de retourner la situation.

Quant aux garçons, ils ont crânement défendu les couleurs du département en ne s'inclinant que de 7 points face à une sélection nordiste qui les dominait en taille sur tous les postes de jeu.

Par ailleurs, il regrette ne jamais avoir obtenu de date pour organiser une réunion avec les responsables techniques du district Artois.

➤ DIVERS

La Présidente rappelle que dans le cadre de notre jumelage avec le CD 37 nous devons organiser leur accueil pour le mois d'Avril. Des pistes de travail et l'organisation de ces 2 journées ont fait l'objet d'une réflexion sans qu'un programme soit clairement élaboré. Le Bureau confirme la mise en œuvre de cette rencontre, de nouveaux contacts seront engagés par le secrétaire Général en vue de l'accueil des délégations des deux comités

La séance est levée à 21h15

Le Secrétaire Général
Serge LABELLE

La Présidente du Comité Pas-de-Calais
Martine HANNEDOUCHE

SENSATIONS BASKET